

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance : AWP P&C S.A. – opérant sous la dénomination Allianz Partners, siège social 7 rue Dora Maar, Saint-Ouen-sur-Seine, France. Numéro d'identification de l'entreprise : 519 490 080 RCS Bobigny agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France.

Produit : Multirisque Individuel n° 304029

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit d'assurance Multirisque **Individuel d'ASIA**. Il ne prend pas en compte vos demandes et vos besoins spécifiques. **Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.** Lors de la souscription, vous recevrez les informations contractuelles avec les détails de votre couverture d'assurance. Veuillez les lire attentivement.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Notre produit est un produit à court terme qui offre aux voyageurs ayant réservé leur voyage auprès de ASIA les garanties suivantes : Garantie Annulation du voyage, garantie Interruption de voyage, garantie Voyage retardé, **Frais médicaux/dentaires d'urgence à l'étranger et Assistance médicale**, garantie Dommages aux bagages et retard de bagages, Assistance juridique.



## QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ ?

### Annulation du voyage

Quels sont les événements assurés ?

**Le voyage prévu n'est pas possible ou envisageable** en raison de ( par exemple) :

- ✓ Maladie ou blessure inattendue **n'ayant pas donné lieu à une première constatation, évolution, examen complémentaire, modification de traitement** durant les 180 jours précédant la réservation du voyage
- ✓ Evènement terroriste
- ✓ Tout événement soudain, imprévisible et indépendant de votre volonté

Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ Frais d'annulation non remboursable

Plafond assuré : jusqu'à 15 000 € par personne

### Interruption ou prolongation du voyage

Quels sont les événements assurés ?

Le voyage doit être interrompu ou prolongé en raison de ( par exemple) :

- ✓ Evènement terroriste
- ✓ Maladie ou blessure ayant été constatée, ayant évolué dans les 180 jours précédant la date de réservation du voyage.

Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ Les frais de voyage prépayés et acomptes, assurés et non remboursables
- ✓ les frais de transport et de voyage nécessaires pour poursuivre le voyage ou rejoindre votre résidence principale
- ✓ Frais supplémentaires d'hébergement/de transport public si la prolongation du voyage est nécessaire (jusqu'à 150 €/jour pour un maximum de 10 jours).

Plafond assuré : jusqu'à 15 000 € par personne

### Voyage retardé

Quels sont les événements assurés ?

- ✓ Retard du transporteur d'au moins 6 heures

Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ les frais de transport nécessaires pour rejoindre votre destination ou votre résidence principale
- ✓ **Frais supplémentaires engagés pendant le temps d'attente** (repas, hébergement, communications et transports)

Plafonds assurés :

Frais de transport : jusqu'à 400 € par personne

Frais supplémentaires engagés pendant **le temps d'attente**, 100 € avec justificatifs

### Frais médicaux/dentaires d'urgence à l'étranger et Assistance médicale

Quels sont les événements assurés ?

- ✓ Maladie, blessure pendant le voyage

Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ Frais médicaux nécessaires dispensés par un médecin ou dans un hôpital
- ✓ Frais de transport d'urgence et de rapatriement médical conseillé et justifié par des raisons médicales

Plafonds assurés :

**Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger**: jusqu'à 150 000 € par personne

**Frais dentaires d'urgence à l'étranger**: jusqu'à 300 € par personne

Frais de recherche et de secours: jusqu'à 1 000 € par personne



## QU'EST-CE QUI N'EST PAS ASSURÉ ?

**Applicable à toutes les couvertures**

- ✗ Les événements qui relèvent de la responsabilité de l'organisateur ou du fournisseur de voyage.
- ✗ Aucune couverture après un maximum de 90 jours consécutifs de voyage

### Annulation et interruption de voyage

- ✗ Les maladies ou blessures ayant donné lieu à une première constatation, évolution, examen complémentaire, modification de traitement durant les 180 jours précédant la réservation du voyage
- ✗ **La quarantaine s'appliquant à une partie ou à l'ensemble de la population, d'une zone géographique, d'un bâtiment ou d'un moyen de transport**

### Voyage retardé

- ✗ **Grève annoncée lors de la souscription à l'assurance**

### Frais médicaux/dentaires d'urgence à l'étranger et Assistance médicale

- ✗ Tout soin non urgent et/ou lié à une maladie, blessure ou problème de santé non survenu au cours du voyage
- ✗ **Examens ou soins liés à la perte ou l'endommagement d'appareils auditifs, prothèses dentaires, lunettes de vue et de lentilles de contact**

### Dommages aux bagages et Retard de bagages

- ✗ BILLETS, documents (de voyage), espèces et cartes de crédit, appareils médicaux, médicaments
- ✗ **Bagages perdus ou oubliés par l'assuré**
- ✗ Retard des bagages d'au moins 24 heures

### Assistance juridique à l'étranger

- ✗ Les dépenses qui ne peuvent être vérifiées à l'aide de pièces justificatives



## Y A-T-IL DES EXCLUSIONS A LA COUVERTURE?

- ! Guerre ou actes de guerre
- ! **Trouble à l'ordre public**, sauf mentions contraires dans les garanties.
- ! Attaques terroristes, sauf mentions contraires dans les garanties. Cette exclusion ne s'applique pas à la couverture des soins médicaux d'urgence ou du transport d'urgence.
- ! Automutilation intentionnelle, tentative de suicide ou suicide
- ! Maladies ou blessures ayant donné lieu à une première constatation, évolution, examen complémentaire, modification de traitement avant la date de souscription du contrat.
- ! Epidémie ou pandémie, sauf mentions contraires dans les garanties
- ! Pollution, événements météorologiques ou climatiques

## Dommages aux bagages et Retard de bagages

### Quels sont les événements assurés ?

- ✓ Détérioration, vol ou perte des bagages
- ✓ Retard des bagages d'au moins 24 heures

### Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ Coût de la réparation des bagages endommagés ou,
- ✓ Coût de remplacement des bagages perdus, endommagés ou volés
- ✓ Dépenses engagées pour les biens de première nécessité

### Plafonds assurés :

Dommages aux bagages : jusqu'à 1 500 € par personne

Retard de bagages : 150 € par assuré

## Assistance juridique à l'étranger

### Quels sont les événements assurés ?

- ✓ Dommages ou blessures que vous causez à un tiers ou à ses biens

### Qu'est-ce qui sera remboursé ?

- ✓ Avance des frais d'honoraires d'avocat
- ✓ Avance du montant de la caution pénale

### Plafond assuré :

L'avance des honoraires d'avocat, jusqu'à 1 500 € par personne

L'avance de la caution pénale, jusqu'à 8 000 € par personne

! Catastrophe naturelle, sauf mentions contraires dans les garanties;

! Frais engagés sans l'accord préalable de notre service d'assistance

! Frais de traitement ou de soins ne résultant pas d'une urgence médicale

! Consommation d'alcool et/ou absorption de médicaments, drogues, non prescrits médicalement

! Participation à un sport professionnel ou dangereux



## OÙ SUIS-JE COUVERT ?

- ✓ La garantie Annulation du voyage s'applique dans le pays de résidence principale et avant le début du voyage.
- ✓ Les autres garanties s'appliquent dans le(s) pays de séjour, y compris les pays de transit, sauf si la couverture violerait une loi ou une réglementation applicable (y compris toute sanction économique/commerciale ou tout embargo).



## QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

### Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat

- Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge;
- Fournir à l'assureur les pièces justificatives qui me sont demandées;
- Régler la prime indiquée lors de la souscription du contrat;
- Lire attentivement les documents contractuels pour m'assurer qu'ils fournissent la couverture nécessaire et que toutes les conditions applicables sont comprises.

En cours de contrat

- Informer l'assureur dans les plus brefs délais de tout changement survenu et susceptible d'avoir une incidence sur le contrat ;
- Prendre des mesures raisonnables pour me protéger et protéger mes biens contre les accidents, les blessures, les pertes et les dommages et pour réduire au minimum toute demande d'indemnisation.

### En cas de demande d'indemnisation

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre ;
- Informer l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.



## QUAND ET COMMENT EFFECTUER LES PAIEMENTS ?

La prime doit être payée le jour de la souscription du contrat par tout moyen accepté au moment de l'achat.



## QUAND LA COUVERTURE COMMENCE-T-ELLE ET SE TERMINE-T-ELLE ?

La garantie Annulation du voyage débute à la date de réservation et se termine à la date de départ du voyage.

Les autres garanties mentionnées dans le contrat d'assurance commencent à la date de départ du voyage et se terminent à la date de retour du voyage, comme indiqué dans le contrat d'assurance. L'assurance voyage ne peut pas couvrir les voyages ne dépassant pas 90 jours consécutifs.



## COMMENT RÉSILIER LE CONTRAT ?

Le contrat d'assurance prend fin à la date indiquée dans le contrat d'assurance. S'agissant d'un contrat temporaire, aucune résiliation à votre initiative n'est nécessaire.

Vous pouvez renoncer au contrat d'assurance, dans les 30 jours suivant la souscription du contrat, si celui-ci ne répond pas à ses besoins.

Dans les cas ci-dessus, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [backoffice.fit@asia.fr](mailto:backoffice.fit@asia.fr) pour demander la renonciation au contrat d'assurance.

Le droit de renonciation ne peut pas être exercé si vous avez mis en œuvre des garanties du présent contrat d'assurance dans le cadre d'un sinistre déclaré pendant le délai indiqué dans le contrat d'assurance.